

La présente décision
affichée le 24 septembre 2021
et transmise au représentant de l'État le 24 septembre 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 septembre, à 14h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau, au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois.
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

Présents : (24)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre-Alain ROIRON, Alexandre AVRIL.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Catherine
LHÉRITIER, Tania ANDRÉ.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Alain PROT, Michel CHARTRAIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER,
Thibaut BOURGET, Henry LEMAIGNEN, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Patrick BOIVIN, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel
SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (30)

Guillaume CREPIN, Delphine BENASSY, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN,
Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Philippe MASSON, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN,
Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT,
Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc
JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia PASCAUD,
Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Pierre SOLON à Bernard PILLEFER

Jean-Claude OMONT à Jocelyn GARCONNET

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Marc LEPRINCE à Jocelyn GARCONNET

Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Guillaume PELTIER à Catherine LHÉRITIER

Patrick MICHAUD à Thierry BRUNET

Nicolas HASLÉ à Frédéric DEJENTE

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Bernard ESPUGNA à Thibaut BOURGET

Pour : 35 (67 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°3 : Élection des membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : sont élus membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique :

- Delphine BENASSY et Guillaume CREPIN (collège du territoire de la Région Centre-Val de Loire),
- Isabelle RAIMOND-PAVERO et Jocelyne COCHIN (Collège du territoire du Département d'Indre-et-Loire),
- Catherine LHÉRITIER et Jacques PAOLETTI (Collège du territoire du Département de Loir-et-Cher),
- Hubert AZEMARD et Pierre SOLON (Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher),
- Thierry BRUNET et Jocelyn GARCONNET (Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire).

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,


Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.